

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/06/2015**

L'an deux mille quinze, le 2 Juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 Mai 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN, adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORE, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Maria MARQUES, Mme Michèle LESAUVAGE, Mme Caroline VAIN, M. Christian POUPEL.

Absents représentés : Mme Réjane DEVAUX pour Mr Aurélien PAUL
Mr Patrice DELAMARE pour Mme Caroline VAIN

Absents excusés : Mr Arnaud DUPARC

Mme Virginie WALBROU remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 28/05/2015

Date d'affichage : 28/05/2015

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16 Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : Label « Tourisme & Handicap »

(25/2015)

Rapporteur : Mme Clydie RENARD

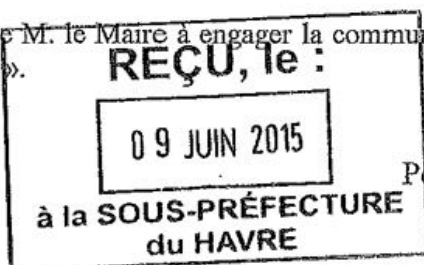
Mesdames, Messieurs,

Le label « Tourisme & Handicap » a pour objectif d'apporter une information fiable, descriptive et objective de l'accessibilité des sites et équipements touristiques en tenant compte des 4 types de déficiences (auditive, mentale, motrice et visuelle) et de développer une offre touristique adaptée.

Le symbole indique que la collectivité ou le professionnel du tourisme concerné a entrepris une démarche volontaire d'accueil des publics ayant des attentes particulières liées à une déficience.

La plupart des installations de la plage et des bâtiments publics de Saint-Jouin-Bruneval sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite mais d'autres actions sont à mener pour améliorer l'accueil des publics déficients.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à engager la commune dans un processus d'obtention du label « Tourisme & Handicap ».



Pour extrait conforme,

